



Le Bangladesh n'est plus un pays

Jurisprudence publié le **05/03/2013**, vu **1776 fois**, Auteur : [Parvèz DOOKHY](#)

Dans un arrêt du 4 mars, 2013, le Conseil d'Etat a annulé la décision de l'OFPRA considérant le Bangladesh comme un pays dit sûr, sans danger, sans crainte de persécutions.

Le Conseil d'Etat a estimé que:

« Compte tenu des violences auxquels sont exposés au Bangladesh des opposants politiques ainsi que certaines catégories de la population en raison de leur religion, de leur origine ou de leurs opinions, sans garantie de pouvoir disposer d'une protection suffisante de la part des autorités publiques, ainsi que des violations des droits des minorités et des personnes déplacées dans certaines régions, la République populaire du Bangladesh ne pouvait être regardée, à la date de la décision attaquée, comme présentant les caractéristiques permettant son inscription sur la liste des pays d'origine sûrs [...] ». Conseil d'Etat, req n° 35490, 356491, 356629, 4 mars 2013.